

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 22 MAI 2024Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 15 mai 2024et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le**27 MAI 2024**

transmis en Sous-Préfecture le

24 MAI 2024

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-10

OBJET**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ANNEXE CŒUR
DE VILLE 2024**

M. BESSETTES explique que le budget supplémentaire est un acte d'ajustement, considéré comme une décision modificative, qui permet l'intégration des résultats définitifs de l'année n-1 lorsque ceux-ci n'ont pas été repris de manière anticipée ainsi éventuellement que l'inscription de nouvelles propositions en dépenses et en recettes.

Le budget supplémentaire du budget annexe Cœur de Ville est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale du 13 mai 2024,

Après avoir examiné le budget supplémentaire 2024 par chapitre,

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240522-24-3-10-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Vu les articles L 2311-1 et L 2312-2 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 23-7-12 du 20 décembre 2023 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

Vu la délibération n° 23-1-7 du 7 février 2024 relative au vote du budget primitif Annexe Cœur de Ville 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour et 4 abstentions (M. Buys pouvoir à Mme Thébaud, Mme Thébaud, M. Bizet, Mme Herbert) :

VOTE le budget supplémentaire 2024, budget annexe Cœur de Ville, détaillé dans le tableau ci-dessous et arrêté comme suit :

	Dépenses +	Dépenses -		Recettes +	Recettes -
			001 - excédent d'investissement	220 123,19	
			CDV 01 1641	Emprunt	-220 123,19
	<i>sous-total op réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>sous-total op. réelle</i>	<i>220 123,19</i>
	<i>sous total op d'ordre</i>		<i>0,00</i>	<i>sous total op d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	220 123,19
					-220 123,19
SECTION INVESTISSEMENT		0,00	SECTION INVESTISSEMENT	0,00	

	Dépenses +	Dépenses -		Recettes +	Recettes -
			CDV 01 002	Excédent fonctionnement n-1	200 000,00
			CDV 515 752	locations	-200 000,00
	<i>sous-total op réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>sous-total op. réelle</i>	<i>200 000,00</i>
	<i>042- 71355</i>	<i>Intégration subvention au coût de production</i>	<i>042-7133</i>		<i>0,00</i>
	<i>042- 71355</i>	<i>sous total op d'ordre</i>		<i>sous total op d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	200 000,00
					-200 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	

AUTORISE l'ajustement des crédits en dépenses comme en recettes conformément au tableau détaillé ci-dessous :

Sous le sceau de la préfecture
 N° 8-217804814-20240522-24-3-10-0-E
 Date de transmission : 24/05/2024
 Date de réception préfecture : 24/05/2024

	Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
			001 - excédent d'investissement		220 123,19	
			CDV 01 1641	Emprunt		-220 123,19
	<i>sous-total op réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>sous-total op. réelle</i>	<i>220 123,19</i>	<i>-220 123,19</i>
	<i>sous total op d'ordre</i>		<i>0,00</i>	<i>sous total op d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	220 123,19	-220 123,19
SECTION INVESTISSEMENT		0,00		SECTION INVESTISSEMENT		0,00

	Dépenses +	Dépenses -			Recettes +	Recettes -
			CDV 01 002	Excédent fonctionnement n-1	200 000,00	
			CDV 515 752	locations		-200 000,00
	<i>sous-total op réelles</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>sous-total op. réelle</i>	<i>200 000,00</i>	<i>-200 000,00</i>
042- 71355	<i>Intégration subvention au coût de production</i>			042-7133		<i>0,00</i>
042- 71355	<i>sous total op d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>sous total op d'ordre</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	200 000,00	-200 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00		SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00

Accusé de réception en préfecture
078-217801814/20240522-243-10-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240522-24-3-10-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024